

Concilier nature, usages et productions

Attentes, enjeux et contraintes

Table ronde animée par Eric RIGOLOT

Lors des rencontres Foresterranée'16, les représentants des principales filières investies dans les espaces forestiers méditerranéens ont été invités à venir présenter leurs attentes, leur position et leurs solutions face à notre thématique « Concilier nature, usages et productions ». Ainsi, représentants de la forêt privée et publique, professionnels de la filière forêt-bois, industriels, acteurs de l'environnement, de la DFCI, du sylvopastoralisme, de la recherche... nous ont présenté, dans une première table ronde, leurs attentes (valorisation, usages, services...), les atouts de la forêt pour y répondre, mais aussi les contraintes rencontrées.

Le regard du professionnel de la filière forêt-bois

Paul Fortunato est président des récoltants scieurs de la FNB de Lozère et du Gard.

« Ma première remarque sera de préciser qu'il n'y a pas de singularité profonde entre la problématique de la forêt méditerranéenne et les autres régions du Sud, si ce n'est une pression plus importante du risque aux feux, et un tissu de scierie quasi inexistant.

Ma deuxième remarque : l'industrie (sciages, papeterie, énergie, chimie verte), sont les meilleurs partenaires de la forêt et non des vecteurs de sa disparition. Contrairement aux idées reçues, la récolte de la forêt est gage d'un espace entretenu et de revenus modestes certes, mais pérennes pour les propriétaires.

Ma troisième remarque : il ne peut y avoir de dynamique de la récolte et du développement de la première transformation, sans l'engagement des propriétaires privés à mettre en vente les volumes produits annuellement par la forêt, et ce, de manière régulière. Dans quelle profession autre que la nôtre un industriel prendrait le risque de son implantation sans avoir une certitude de ressource sur la durée d'amortissement de son investissement ? Aucun à ma connaissance. Cette remarque faite, elle impose de connaître les volumes réellement disponibles ce qui implique :

- augmenter de la mise en œuvre des Plans simples de gestion (PSG) et de leur application ;
- avoir la volonté de l'état des lieux de la ressource réellement accessible à des coûts de récolte acceptable par les marchés. Cessons de rêver pour nous concentrer sur plus de réalisme, les circuits courts que nous appelons de nos vœux ont malheureusement leur limites ;

1 - Commission de Régulation de l'Energie
2 - Ce périmètre correspond aux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et ex-Languedoc-Roussillon, ainsi que les départements limitrophes.

– dépasser le court termisme et la tyrannie de l'immédiat avec son corollaire : l'absence de profondeur. Sans la prise en compte du renouvellement de nos forêts de manière réelle et continue, et sans cesser de se nourrir de bonnes intentions... nous courrons à la catastrophe. Ce renouvellement doit prendre en compte l'évolution climatique, la demande et l'acceptabilité sociétale face à une population de plus en plus urbaine, et sans ne jamais oublier qu'il faut un siècle pour faire un arbre et plusieurs pour créer une dynamique forestière, en prenant en compte que les terrains disponibles pour la forêt seront de plus en plus disputés par l'agriculture. Il convient donc d'en maximiser la production par des plantations de densité normale (1800 à 2200 tiges/ha), seules capables de produire lors des première éclaircies du bois d'industrie, et à l'âge adulte le bois d'œuvre qui assurera l'alimentation des scieries. La régulation du gibier est une dimension que personne aujourd'hui ne peut passer sous silence ;

– avoir à l'esprit que le bois est une matière première confrontée à la mondialisation des marchés et qui, comme nombre de matière première, a vu sa valeur s'effondrer en euro constant depuis le milieu du XX^e siècle. En 1960 un grumier de sapin permettait à son propriétaire l'achat d'une 2CV il en faut dix aujourd'hui... Nous pouvons le déplorer mais il s'agit d'une réalité contre laquelle les modestes acteurs que nous sommes avons peu de levier.

Rémunérer aux différents acteurs, propriétaires, entrepreneurs de travaux, récoltants forestiers le coût des aménités de la forêt, non pas par des aides mais par la juste contribution des coûts induits, avec le respect que nous devons à ces acteurs dévoués à la cause de la préservation de nos paysages et de l'environnement au même titre que nos agriculteurs.

– Remembrer la propriété forestière et aménager les dessertes, dans le cadre d'une réflexion élargie à l'agriculteur, la Défense des forêts contre l'incendie, le tourisme.

Nos prédecesseurs nous ont laissé un bien commun, nous avons le droit de le transmettre en l'adaptant aux réalités de l'économie et des rôles environnementaux et sociaux de notre période, en conservant les fondamentaux de la culture forestière qui eux traversent les siècles.

Fort de ces certitudes nous ne pouvons que gagner ce pari. »

P.F.

Paul FORTUNATO
Président FNB des récoltants scieurs de la Lozère et du Gard
Chambre de commerce
16 rue du Soubeyran
48000 MENDE
Mél : paulfortunato@orange.fr

Le regard de l'industriel

Antoine Mugnier est responsable Approvisionnement Biomasse France chez UNIPER.

« Le groupe UNIPER achève la conversion du charbon à la biomasse de la tranche 4 électrogène de sa centrale de Provence (Gardanne). Validé lors de l'appel à projets CRE¹ 4, ce projet s'inscrit dans la politique nationale en faveur de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables. Le plan d'approvisionnement, visé par les services de l'Etat, porte sur 820 000 tonnes de biomasse annuelles, assis pour sa composante locale sur un bassin spécifique : l'arc méditerranéen français². UNIPER devient ainsi un acteur majeur et original de la filière forêt bois méditerranéenne. Ce projet a suscité des attentes mais également des inquiétudes qui sont autant d'enjeux pour UNIPER.

L'approvisionnement de la centrale de Provence nécessitera 600 000 tonnes de bois forestier, 130 000 tonnes de bois d'entretien et d'élagage et 90 000 tonnes de bois de démolition. Au démarrage, l'usine consommera 450 000 tonnes de bois forestier importé, avec comme objectif à dix ans, d'avoir un approvisionnement entièrement local. Les forêts méditerranéennes produisent environ 5 millions de tonnes par an dont seulement le quart est récolté. A terme, le besoin d'UNIPER représentera environ 8% de cette production. L'enjeu n'est donc pas celui de la disponibilité de la ressource, mais des modalités techniques, économiques et organisationnelles pour accroître la mobilisation et garantir l'approvisionnement durable des différents utilisateurs de bois.

Pour y répondre de façon concrète, UNIPER travaille sur quatre axes, en partenariat avec les différents acteurs de la filière : innovation technique, durabilité, renforcement des capacités et de la chaîne de valeur et, enfin, diversification de la ressource.

Prenons un exemple : l'évolution des pratiques pastorales a abouti à une fermeture de ces milieux riches en biodiversité. La réouverture de ces espaces poursuit des objectifs multiples : protection incendie, préservation de la biodiversité et des paysages, maintien de filières agricoles d'excellence, emblématiques des territoires, etc. Pour autant les produits ligneux récoltés, de faible diamètre et mal conformés n'avaient pas de

débouché et donc il n'y avait pas de modèle économique pour porter ces projets. UNIPER a expérimenté des réouvertures mécanisées (cisaille), suivant des itinéraires techniques « arbre entier » d'éclaircies par bouquets. L'absence de rémanant a permis d'accélérer le retour à l'herbe et de faciliter la circulation du troupeau tout en réduisant les risques de prédatation (facilités de gardienage). Pour l'énergéticien, ce sont près de 50 tonnes par hectare qui ont pu être valorisées. Enfin, ces réouvertures profitent à tous les usagers des espaces naturels (chasseurs, randonneurs...).

Si ces expériences témoignent des solutions que la filière bois-énergie apporte pour la gestion durable des espaces forestiers méditerranéens, elles butent encore trop souvent sur des oppositions sociales aux coupes de bois. Ce problème concerne l'ensemble de la filière forêt bois. Pour y répondre, UNIPER explore de nouvelles voies dans le cadre de ses appels à initiative. Une démarche pilote a été initiée sur le périmètre du Parc national des Cévennes pour élaborer une charte de bonnes pratiques pour l'exploitation forestière. Un projet est également finalisé avec l'association Forêt Modèle de Provence pour développer une méthode participative pour faciliter la réalisation d'un projet forestier. L'ensemble de ces expériences constituera un référentiel pour la mobilisation de « bois + » dans le cadre de concertations entre acteurs concernés par l'avenir des forêts méditerranéennes. »

A.M.

Le regard d'un acteur de la Défense des forêts contre l'incendie

Jacky Gérard est Président de l'Entente pour la forêt méditerranéenne.

qui, on a cette belle ressource mais malheureusement elle subit un certain nombre de risques, celui du changement climatique, celui des sécheresses, on en a parlé hier, et concomitamment, celui du risque incendie de forêt, et donc on a une longue tradition en région méditerranéenne pour mettre en place des systèmes de prévention et de lutte, et l'Entente est au premier rang pour mettre en œuvre ces stratégies. »

« Je voudrais avant tout saluer toute l'équipe de Forêt Méditerranéenne et les remercier une nouvelle fois de cette initiative et de cette invitation, et je reviens avec d'autant plus de plaisir dans ce lieu que nous avions choisi ensemble, lors de la première édition j'étais à l'époque délégué au niveau du Conseil général qui est devenu départemental, c'est un lieu magnifique, qui a une histoire en plus et donc il a été bien sûr, mis en valeur à l'initiative de Claude Vulpian, Claude n'est plus maire de St-Martin mais est toujours présent sur le site, sur les lieux, et puis j'avais pris moi, dans le cadre de ma délégation, la charge de la valorisation de ce site, l'un des plus beaux domaines départementaux des Bouches-du-Rhône.

Donc je suis là non pas au titre du Conseil départemental, mais au titre de l'Entente pour la Forêt que je préside, je voudrais parler de DFCI, nous ne sommes pas nous, des acteurs directs de la lutte, ce sont les SDIS et les Marins pompiers et autres Comités feux, nous sommes là pour coordonner l'ensemble des actions en matière de protection de cette forêt méditerranéenne puisque l'Entente rayonne sur 15 départements sur toute la façade méditerranéenne, et de plus en plus vous parlez d'évolution climatique, nous allons, je dirais, progresser vers le nord, en ayant des Départements qui vont nous rejoindre, notamment ceux de la nouvelle Région d'Occitanie, plusieurs départements sont intéressés. L'évolution climatique fait que le danger s'étend au niveau géographique, c'est très important, c'est un point à souligner et nous n'allons pas vers un mieux en matière de risques feux de forêt, mais nous allons vers un risque de plus en plus important. Ça, c'est le premier point.

Alors pour répondre aux question de la table ronde : les attentes, les enjeux, les contraintes... L'attente, nous sommes tous là, et je retrouve beaucoup de visages familiers ici, donc dans le domaine de la forêt méditerranéenne, nous sommes tous là pour protéger cette forêt méditerranéenne, je crois que c'est le but, la protéger, mais aussi comme cela a été dit, la valoriser.

Parce que protéger comme un joyau sous cloche, ce n'est pas le but, le but c'est que cette forêt, effectivement, soit partie prenante dans la vie de nos concitoyens.

Pour la protéger il faut bien sûr deux actions : la prévention et la lutte.

Sur la prévention, l'objectif est de faire

Antoine MUGNIER
Responsable
Approvisionnement
Biomasse France chez
UNIPER
France Power
13590 MEYREUIL
antoine.mugnier@
uniper.energy

diminuer le nombre de départs de feux, je rappellerai qu'il y en a eu pratiquement 1200 cette année, ce qui est énorme avec un bilan qui est quand même assez négatif : 13 à 14 000 ha, sur l'ensemble de la zone de défense sud, par rapport à des années, des décennies qui avaient été très calmes en termes d'hectares brûlés, ceci expliquant peut-être cela.

Lorsqu'on a moins de contraintes, on relâche un peu l'effort ou la vigilance et malheureusement, la nature reprend ses droits. Ça, c'est le premier point. Les actions par rapport à cet objectif, c'est effectivement la RCCI (recherche des circonstances et des causes des incendies). L'Entente travaille beaucoup sur ce point, on a une mission qui nous a été confiée par la direction de la Sécurité civile pour essayer d'analyser les causes de départs et pouvoir y remédier, et bien sûr après nous avons des actions de communication et de sensibilisation, puisque l'Entente, je le rappellerai, établissement public, a plusieurs missions :

Informer, sensibiliser : nous avons un travail important, à la fois sur les outils de communication mais aussi sur la sensibilisation de tous les publics, les locaux, les touristes et surtout en direction des jeunes. On réalise des actions au niveau des collèges et des lycées pour effectivement anticiper sur les comportements futurs, là aussi, il y a un problème de comportement.

Puis bien sûr, tous les acteurs de la lutte et de la prévention sont là pour anticiper d'éventuels feux, c'est bien sûr, la surveillance des massifs, c'est le pré positionnement des colonnes de sapeurs-pompiers, on a aussi les Comités feux qui jouent un rôle et puis tous les citoyens qui peuvent apporter effectivement leur contribution dans cette prévention, et bien sûr, après, il y a les OLD (Obligations légales de débroussaillage), j'étais hier au CA de l'Entente, auquel le préfet Bouillon est venu assister et il nous a délivré un message très fort en matière d'OLD et là j'en parlerai au niveau des contraintes, parce qu'effectivement ce débroussaillage est indispensable, mais il n'est pas encore entré vraiment dans les mœurs et dans les pratiques des gens.

Sur les enjeux, et bien si on protège la forêt, c'est surtout pour protéger des vies humaines, vous avez vu les drames qui ont eu lieu encore cette année notamment dans l'Hérault avec un décès et une personne gra-

vement handicapée parmi les sapeurs-pompiers et la liste est longue sur le parvis de Valabre, la sécurité civile, avec le nom de toutes les victimes et cela doit être aussi pour nous un objectif prioritaire.

Mais au-delà des victimes, il y a les biens, on a vu quand même cette année qu'il y avait pas mal de biens détruits, des équipements publics, des villas, des maisons, ils doivent être protégés. Bien évidemment il faut aussi protéger nos forêts, puisque c'était le point de départ.

En ce qui concerne la lutte : il existe une organisation, un dispositif, on peut dire que dans nos départements et dans nos régions, les dispositifs mis au point par Monsieur le Préfet sont très efficaces, mais il ne faut pas qu'il y ait de réduction des moyens, et nous, les élus, au travers de l'Entente, mais également des départements, nous nous battons pour le maintien des moyens. Sur les SP, on y arrive, sur les moyens aériens, on est un peu inquiets pour le renouvellement de la flotte, avec les immobilisations d'appareils... et on sait que sans flotte aérienne, la lutte est beaucoup moins efficace. C'est un point important, cela fait partie des priorités également.

Et puis, nous avons dans notre pays, une stratégie — que nous développons au travers du département Formation de l'Entente — une stratégie d'attaque des feux naissants, avec effectivement des outils de simulation qui permettent de progresser là-dessus à la différence d'autres pays qui laissent brûler et connaissent des catastrophes assez importantes.

J'en viens aux contraintes. Une première contrainte, c'est la structure et la spécificité de notre forêt méditerranéenne, qui effectivement, n'est pas très productive et donc n'incite pas à consacrer des moyens importants à sa protection. La deuxième, ce sont les comportements individuels qui sont à modifier par rapport au risque, les gens ne sont pas toujours conscients de leurs actes en matière de feux, barbecues, travaux dans les massifs forestiers, le problème des cigarettes qui sont jetées par les portières et donc tout ça effectivement, crée des risques importants et provoque de nombreux incendies. On a pu l'analyser dans les causes des départs de feux.

Les comportements aussi, par rapport aux obligations légales, on en parlait tout à l'heure, la réticence de voir une forêt travail-

lée et aménagée, avec un traumatisme pour la population, qui n'est pas, je dirai, initié, qui ne connaît pas bien le secteur. En ce qui concerne les OLD, le préfet l'a dit très clairement hier, il n'y a pas assez de volonté de la part des propriétaires, notamment ceux qui habitent en forêt, pour débroussailler, et sur le feu de Rognac, Vitrolles, les Pennes, effectivement 90 % des maisons qui ont brûlé n'avaient pas été débroussaillées, donc ça aussi, c'est très important, il faut qu'on arrive à modifier ce comportement-là.

La troisième contrainte, ce sont les coûts importants de débroussaillement, à la fois de l'opération, mais également de l'évacuation des bois et autres ; tout ça coûte sans contrepartie financière. Dernier point sur les coûts, c'est celui des incendies de forêt, dont la lutte coûte très très cher, mais il faut comparer ce coût des incendies de forêt au coût des incendies eux-mêmes, parce que le coût de la lutte effectivement doit être mis en comparatif avec ce que coûte un feu.

Il y a le coût écologique, bien sûr, qui est très important, il y a des coûts supplémentaires avec des heures de moyens humains et matériels, et ça, ça coûte très très cher au SDIS et puis, il y a les coûts de destruction de matériel et de biens. Je pense que le coût de la prévention est bien moindre que celui du coût des incendies qui se produisent si on ne lutte pas efficacement.

Voilà, alors quelques questions, peut-être pour le débat. Qui doit assumer ces coûts ? Aujourd'hui, il y a quelques subventions, mais sur les OLD, par exemple, il n'y en a pas, puisque c'est une obligation, c'est aux particuliers, aux collectivités de la financer.

Quel schéma de gestion forestière ? Que peut-on mettre en place pour motiver un peu tous les acteurs, notamment pour le débroussaillement ? »

E.R. Justement, sur le débroussaillement, et pour faire le lien avec l'intervention précédente, est ce que la mobilisation accrue de bois est une opportunité pour la DFCI ?

« C'est une opportunité, mais quand on parle de bois, on parle de rémanent et de broussaille, il ne faudrait pas que le prélèvement de bois aboutisse à accroître les dépôts de rémanents et la prolifération de brousse, qui sont fortement combustibles... »

ER : Donc vous avez en ligne de mire, le fait qu'une exploitation forestière ne

doit pas augmenter la combustibilité du milieu...

« Tout à fait, elle doit être faite complètement. On doit enlever les rémanents, débroussailler lorsqu'il n'y a plus d'arbres également.

On parlait tout à l'heure de mobiliser les déchets verts, on peut envisager également de débroussailler et d'utiliser ces broussailles si on a les technologies pour le réaliser.

Si ce n'est qu'on sait très bien, qu'aujourd'hui, le compost qui est tiré de l'utilisation des déchets verts, n'a pas du tout la côte auprès des agriculteurs, qui utilisent très peu de compost, parce qu'il y a souvent des mélanges et ils ont peur parfois de polluer leurs terres.

Que ferait-on alors de ce compost si on doublait ou on triplait la production ? »

J.G.

Jacky GERARD
Président
Entente pour la forêt
méditerranéenne
13120 GARDANNE
j.gerard@valabre.com

Le regard des communes forestières

Isabelle Desmartin est Directrice adjointe de l'Union régionale des communes forestières de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« La forêt représente plus de la moitié de l'espace régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle s'inscrit donc dans le paysage méditerranéen et dans les préoccupations des élus locaux, aménageurs du territoire. Au sein des associations de Communes forestières, les élus sont conscients de leur responsabilité vis-à-vis des forêts en tant que propriétaires mais aussi en tant qu'aménageurs et maîtres d'ouvrages de bâtiments publics, car la forêt peut aussi trouver un débouché et jouer un rôle sur ces deux dernières compétences.

Pour les élus, la forêt est à la fois une ressource et un espace multifonctionnel avec des enjeux économiques (production de bois, développement de filières, tourisme), environnementaux (préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, adaptation aux changements climatiques...) et sociaux (aspects loisirs et paysage). Ils sont, en tant qu'élus, en contact direct avec la population et confrontés aux conflits d'usage : l'aspect social est donc très prégnant.

Leurs attentes se portent sur la valorisation de la forêt et de sa gestion, surtout dans

les zones méditerranéennes où les forêts sont considérées comme peu productives et où des surfaces sont laissées plus ou moins à l'abandon avec un défaut de sylviculture. Une plus grande gestion forestière passe par l'exploitation du bois, car il y a du bois en forêt méditerranéenne ! La forêt croît : seuls 25 % de l'accroissement annuel sont prélevés chaque année.

L'exploitation du bois doit cependant respecter les critères de gestion durable des forêts, qui prennent en compte des enjeux environnementaux et sociaux. Par exemple, la certification forestière PEFC est une garantie de gestion durable des forêts. Elle peut être un argument face à une population souvent peu favorable voire hostile à l'exploitation du bois. L'absence d'acceptation sociale est un facteur vérifié de refus de coupe en forêt communale, surtout dans les départements littoraux, où la « culture forestière » a été perdue. Cela contraint donc les élus dans leurs décisions de gestion des forêts et d'utilisation du bois (en particulier pour les installations de chauffage au bois énergie).

La hiérarchie des enjeux varie d'un territoire à l'autre. Les préoccupations premières peuvent être spécifiques à un contexte particulier : elles sont très liées, par exemple, dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes maritimes, au risque incendie. La défense des forêts contre l'incendie est alors le premier prisme de lecture de la forêt.

L'une des difficultés que cela engendre est que parfois ce risque incendie cache l'absence de gestion ou le manque de gestion. Les élus des Communes forestières sont persuadés qu'une plus grande gestion forestière permet de faire diminuer ce risque incendie et participe à la prévention. Prévenir les incendies, c'est aussi et d'abord gérer la forêt. »

I.D.

Isabelle DESMARTIN
Union Régionale des
Communes Forestières
PACA
13120 GARDANNE
isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Le regard du protecteur de la nature et de l'environnement :

Frédéric Jacquemart est responsable de la FRAPNA Ardèche.

« Alors que, depuis des décennies, certains scientifiques et associations alertent sur le changement climatique, la découverte, un peu tardive, de l'importance capitale de ce phénomène par une partie de la classe poli-

tique provoque une sorte de panique, avec des réactions aussi désordonnées qu'inappropriées. Le développement, sous l'étiquette d'énergie renouvelable, du « bois-énergie » se fait sans considération globale de disponibilité réelle de la ressource et sans véritable prise en considération de l'écologie des milieux forestiers visés et, par conséquent, affectés. La méga centrale « à biomasse » de Gardanne est à ce titre exemplaire. Alors même que l'État s'engage à racheter l'électricité produite par un contrat d'une durée de vingt ans, soit un engagement de plus d'un milliard d'euros, et ce sans que l'avis de la Commission de Régulation de l'Energie, pourtant légalement obligatoire, ait été rendu, le rendement d'une telle installation est inférieure à 35%... à partir du bois une fois sur place et préparé sous forme de plaquettes ! Le rendement réel, si on tient compte de la coupe, du transport, des réfections de routes liées au trafic des poids lourds etc. ne saurait donc excéder 5% dans la meilleure des hypothèses et ceci sans tenir compte du bois importé du continent américain ou d'Afrique et sans le charbon constituant une partie résiduelle du combustible. Engager l'argent public à une telle hauteur sans économie d'énergie fossile, voire avec un bilan négatif, sans étude d'impact sur les milieux forestiers concernés (400 km autour de Gardanne), considérés uniquement comme une « ressource », c'est-à-dire une boîte noire avec un taux de production en entrée et un tonnage en sortie, est typique de la politique énergétique et écologique actuelle. L'autorité environnementale rappelait pourtant à ce propos « l'importance de maintenir des forêts matures pour une bonne fonctionnalité écologique des espaces forestiers (vis-à-vis de l'avifaune, des chiropotères, des insectes sapro-xylophages...) ».

Une des caractéristiques du changement climatique actuel est sa rapidité, sans précédent dans le passé. L'adaptation des êtres vivants aux changements écologiques nécessite du temps. Si les adaptations comportementales et épigénétiques peuvent être relativement rapides, leur pérennisation génétique, si elle est possible, demande un délai d'autant plus conséquent que la cohérence inter-individuelle et inter-espèce doit être maintenue même si sa forme change. Il conviendrait donc de faire en sorte de ralentir les effets du changement climatique pour laisser une chance aux écosystèmes d'évoluer sans s'effondrer. Des travaux récents souli-

gnent l'importance d'une politique de conservation dans la résistance des écosystèmes au changement climatique. Au contraire de cela, certain(e)s proposent d'accélérer encore les effets du changement climatique en supprimant (au bénéfice de la centrale de Gardanne) les espèces qui souffrent et souffriront de ce changement... pour les remplacer par des espèces exotiques éventuellement invasives !

Les écosystèmes forestiers sont des systèmes complexes. Des décisions les concernant, basées sur des idées simplistes ou des intérêts industriels hors contexte ne sauraient convenir pour l'abord des problèmes cruciaux que doit maintenant affronter la société. Des réflexions largement pluridisciplinaires et hors de tout conflit d'intérêt (si cela est possible!) sont nécessaires et urgentes. »

F.J.

Le regard du propriétaire forestier privé

Gérard Gautier, propriétaire forestier dans les Bouches-du-Rhône, est le président de Fransylva 13 (Syndicat des propriétaires forestiers des Bouches-du-Rhône)

« La loi d'orientation forestière de 2001 a assigné trois fonctions à la forêt et c'est à partir de ce principe que je vais évoquer les attentes des forestiers privés.

Ces trois fonctions sont sans ordre de priorité :

- la fonction de production de bois,
- la fonction sociale,
- la fonction environnementale.

Depuis quelques années notre organisation a exprimé ce que nous attendions de ces trois fonctions dans un petit ouvrage que nous avons un peu pompeusement appelé la « doctrine du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône ».

Je vais développer ici deux ou trois questionnements qui ont été posés par des intervenants précédents.

- Sur la fonction environnementale

Dans les premières pages de notre « doctrine » nous exprimons notre volonté d'être les premiers défenseurs de notre environnement (bien avant tous les écologistes urbains qui ne pratiquent la nature que le dimanche, quand il fait beau temps...).

Ceci est d'autant plus logique que cet envi-

ronnement nous appartient et que nous entendons protéger et gérer notre patrimoine. Nous sommes les premiers à vouloir que les forêts vivent et se développent correctement. Rappelons que plus de 70% des espaces naturels et forestiers appartiennent à des propriétaires privés : la forêt n'appartient donc pas à tout le monde, comme certains voudraient le laisser croire, ce qui est source de nombreux conflits.

Par contre, nous sommes d'accord pour dire que si la forêt n'appartient pas à tout le monde, elle représente cependant un bien d'intérêt général notamment au travers de tous les services qu'elle apporte à notre société, aujourd'hui on appelle cela les services écosystémiques, et cela a un prix.

Nous attendons toujours « a minima », une reconnaissance pour tous ces services.

Sur ce point de la protection de nos territoires, il est un sujet que Jacky Gérard a développé, c'est la DFCI. Nous avons un avis très affirmé sur la DFCI.

Nous menons cette réflexion depuis de longues années et c'est ce qui a contribué à ce que, profondément traumatisés par les grands feux de cet été, nous prenions la parole de manière un peu épidermique.

Nous avons écrit un article qui s'intitulait « Péril sur la ville ou forêt en danger ».

La spécificité de ce sinistre est qu'il est né comme tant d'autres feux, en forêt péri-urbaine, mais sa particularité est de s'être développé sans contraintes, une chance qu'il n'y ait pas eu plus de victimes, ni de vies humaines perdues.

Est-ce un triste concours de circonstances ou le révélateur d'un choix irraisonné d'aménagement du territoire qui perdure depuis des dizaines d'années ?

Les réflexions qu'il nous faut mener aujourd'hui doivent être multiples tout comme les solutions à y apporter.

Il nous faut tous ensemble réfléchir :

- sur la complémentarité entre gestion forestière et DFCI. C'est désormais une évidence pour tous. Ainsi, il faut permettre une gestion raisonnée et raisonnable : la très faible valeur des bois, la difficile acceptabilité des coupes, les accès aux massifs, le respect des équilibres écosystémiques sont autant de freins qu'il est urgent de desserrer...

- sur les différentes réglementations et leur respect (les OLD sont-elles suffi-

Frédéric
JACQUEMART
FRAPNA Ardèche
07110 LARGENTIERE
frédéric.jacquemart@wanadoo.fr

santes ?), la formation, l'information et la répression...

et surtout :

– sur l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme pour éviter les catastrophes de demain. Il n'existe plus d'interface entre les zones bâties et les espaces naturels. Aujourd'hui les PLU de notre département sont presque tous en révision, c'est le moment d'intervenir sur ce sujet. Les PPRIF devraient être prescrits partout où il y a danger et il faut les repenser comme de véritables outils d'aménagement du territoire ;

– sur l'analyse et l'adaptation des zones construites existantes : il existe, dans bien des territoires, des havres de paix où il fait bon vivre et où il est agréable de prendre l'apéro sous l'arbre de la terrasse, on sait aujourd'hui qu'à la moindre étincelle, ces espaces pourront se transformer en enfer.

Il est indispensable d'anticiper les catastrophes d'aujourd'hui et trouver les mesures qui s'imposent : auto protection par exemple, réseaux hydrauliques...

Pour nous forestier il est difficile d'entendre dire que les maisons sont en danger à cause de la forêt, alors que c'est la forêt — patrimoine d'intérêt général — qui est en danger à cause des maisons.

Nous avons été désigné par Monsieur le Préfet pour siéger à la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Tous les PLU (Plan local d'urbanisme) qui consomment des espaces naturels y sont analysés. Une question se pose de manière récurrente : comment les urbanistes abordent la problématique de l'interface entre les zones constructibles : la partie urbaine, et les zones naturelles : la partie forestière ?

Aujourd'hui la seule réponse c'est le code de l'urbanisme, c'est-à-dire, la délimitation de ce qu'on appelle les règles de prospects, quand on est contigu à une forêt ce n'est pas la solution. Ce point reste entier et ce ne sont pas les PPRIF avec leur arsenal répressif qui sont la solution.

Le temps presse !

Faut-il augmenter l'arsenal de lois et règlements qui sont déjà à la disposition de tous les acteurs publics, ou mieux appliquer celles existantes ?

Nous avons aussi proposé à plusieurs reprises, que soit faite une estimation du coût global de l'incendie :

– au-delà des frais de défense et de lutte : les pompiers, les engins, les avions, les forces de police...

– au-delà des pertes matérielles qui pour tout ou parties sont intégrées dans un système assurantiel, les pertes d'exploitations pour ceux qui travaillent dans ces espaces : forestiers, agriculteurs, tourisme et loisirs...

Il faut aujourd'hui comptabiliser :

– les préjudices humains (pertes de vies humaines, maladies, traumatismes, arrêt de travail...),

– les préjudices environnementaux : quel est le coût pour l'environnement de milliers de tonnes de CO₂ envoyés dans l'atmosphère pendant ces feux : quel est le bilan Carbone de l'incendie du 10 août 2016 ?

– A combien estime-t-on l'interruption pour plusieurs dizaines d'années des services environnementaux de la zone impactée : paysage, tourisme, cadre de vie, flore, faune, eau et air... ?

Face à toutes ces énergies gaspillées, face à cette gigantesque facture que doit payer la société, que représente la mise en œuvre d'un « plan Marshall incendie de forêts » pour préserver et sauver nos espaces naturels ?

C'est aussi une réflexion qui doit se mener à l'échelle de l'aménagement du territoire car il faut se garder d'opposer protection des espaces naturels et développement de nos villes et villages.

Les forestiers sont prêts à travailler et à apporter leur contribution.

– Sur la fonction de production

Les conditions sociétales et économiques de ces 70 dernières années ont mis à mal notre devoir de gestionnaire surtout dans nos forêts méditerranéennes dites traditionnellement non productives. Et nous avons tous perdu la notion de sylviculture de nos massifs.

Mais si ces forêts sont devenues improductives c'est parce que la société n'a plus jugé bon d'utiliser les produits de la forêt. L'ère du pétrole roi et du plastique nous a fait oublier le bois.

J'ai l'habitude de dire que dans les années 50, ma sœur jouait avec une poupée en celluloïde (les jeunes savent-ils ce qu'est la celluloïde ?). Me promenant dans ma forêt, il m'arrive de temps en temps de trouver des poteries en terre cuite : non ce ne sont pas

des restes archéologiques, simplement des restes de pot de terre qui, accrochés au tronc des pins d'alep, servaient à recueillir la sève du pin qui était ensuite vendu pour faire de la térébenthine, de la colophane, des médicaments et autres produits chimiques : qui se souvient de ce qu'est le gemmage ?

Pendant plusieurs dizaine d'années nos bois n'ont plus trouvé preneurs et ont été la proie des flammes, seule l'industrie papetière à Tarascon (la cellulose du Rhône) aujourd'hui « Fibre excellence » acceptait de nous acheter des bois sur pied au prix du marché des papetiers, c'est-à-dire trois fois rien, dans ces conditions les forestiers ont abandonné progressivement toute idée d'exploitation forestière sans obtenir a minima un revenu équivalent au prix de la tranquillité !

Et c'est ainsi que nos forêts se sont appelées injustement forêts non productives.

En perdant tout l'usage de la sylviculture, nous n'avons plus fait les travaux d'accompagnement : plus de dépressoage, plus d'éclaircies, nos arbres se sont mis à pousser n'importe comment, sont devenus mal conformés...

Aujourd'hui, grâce à de nouvelles techniques et à de nouveaux marchés, nous sommes de plus en plus nombreux à être convaincus de la nécessité de revoir notre système de production, nos modes de mise en marché des bois et surtout nous voulons être maîtres de la destination de nos bois.

Cela implique que nous ayons une véritable démarche de producteurs et que nous sachions investir avant de récolter le fruit de notre investissement, c'est plus périlleux mais c'est plus gagnant.

Nous avons été parmi ceux qui ont promu la récente qualification du pin d'Alep en bois construction...

Plus récemment, nous avons organisé avec la participation du groupe Uniper une opération grand public pour faire découvrir un chantier de coupe de bois « de collines en forêt », événement en trois actes qui se veut une opération de découverte de l'activité économique raisonnée de nos forêts : le premier acte a eu lieu le 27 mai c'était la découverte de la parcelle objet du chantier, la deuxième partie se déroulera au mois de mars et nous visiterons le chantier avec l'ensemble des entreprises. La troisième période consistera à constater l'état de la forêt six mois après le passage des bûcherons.

Concilier nature, usage et production, c'est aussi faire découvrir et faire connaître.

– Sur la fonction sociale

Chez nous la fonction sociale est historique, relisons Marcel Pagnol, nos forêts ont été parcourues pendant des siècles par les chasseurs, par les « bousquetiers » qui récoltaient le bois, qui faisaient les fascines pour les boulanger, par ceux qui fabriquaient le charbon de bois, et ceux qui pratiquaient le gemmage.

Les gens du village se baladaient dans toutes les forêts. Aujourd'hui, les néoruraux dont je parlais tout à l'heure investissent ces territoires en terrain conquis, c'est toujours source de conflits.

Ils ne connaissent plus les règles de la nature et du quotidien, on est alors confrontés à des problématiques de jetés de mégots dont parlait Jacky Gérard, mais c'est aussi des abandons de détritus, des dépôts d'ordures, etc.

Oui, nous revendiquons la fonction sociale de la forêt.

Oui, nous estimons que nous sommes détenteur d'un bien qui est un bien privé, à l'inverse de ce que tout le monde croit, la forêt n'est pas publique.

Oui, c'est un espace d'intérêt général.

La forêt est devenue le grand parc de divertissement des urbains, pourquoi pas ?

Mais que fait en retour la société envers ceux qui œuvrent pour la qualité et la protection de ces espaces ?

**ER : Y-a-t-il néanmoins des atouts ?
Quels sont les atouts de cette forêt pour exercer votre métier de sylviculteur ?**

Le premier des atouts de cette forêt c'est que leurs propriétaires y sont tous attachés viscéralement. Traditionnellement et encore pour le plus grand nombre d'entre nous, ces forêts nous ont été transmises par héritage, et nous avons tous, dans ces massifs, joué les petits Marcel du « Château de ma mère ».

Mais aujourd'hui il y a de plus en plus de « nouveaux propriétaires forestiers » qui font l'effort d'acheter une forêt par passion, c'est assez remarquable. Cela dénote une démarche, cela dénote un état d'esprit et c'est pour cela que je disais que nous sommes les premiers défenseurs de l'environnement forestier.

La passion est ce qui nous anime tous, bien loin des soucis de rendements financiers.

Pour l'essentiel d'entre nous c'est une passion qui nous coûte nos économies et notre énergie.

La collectivité doit nous accompagner dans cette passion qui nous anime. Si elle ne nous accompagne pas de manière financière, qu'elle soit au moins un facilitateur.

A ce titre, je regrette que dans une assemblée comme celle d'aujourd'hui nous n'ayons pas les élus de la Métropole Aix Marseille Provence, du Conseil départemental et du Conseil régional. Aujourd'hui, nous sommes une des Régions les plus en retard pour élaborer le Programme régional de la forêt et du bois : la loi d'avenir a instauré le Programme national de la forêt et du bois qui doit être décliné dans toutes les Régions.

Il y a déjà des Régions qui en sont aux synthèses, nous, nous n'avons pas commencé. C'est quand même un vrai souci, et là je me demande si nos élus connaissent l'existence de la forêt. Pourtant nous savons à quel point notre région a besoin que l'on réfléchisse à cette problématique. Plusieurs intervenants ont parlé des enjeux de cette forêt, c'est vrai que l'on a vraiment besoin de se pencher sur ce sujet avec des élus responsables.

Notre attente est de mieux valoriser l'ensemble des produits de la forêt. Pendant très longtemps en Provence on nous a dit : « vous n'avez pas une forêt productive ». Certes, productive de bois, mais nous avons une forêt qui produit d'autres richesses, que ce soit les richesses environnementales ou sociales dont je viens de parler.

Ceci étant dit, je pense que grâce à la montée en puissance du bois énergie nous avons aujourd'hui une véritable opportunité pour faire en sorte qu'elle devienne une véritable forêt de production, comme elle était forêt de production il y a 100 ou 150 ans. Et j'en veux pour preuve le simple fait que nous avons initié il y a trois ans, avec l'aide de l'Etat, des Conseils régionaux, départementaux du Var et des Bouches-du-Rhône et de la CPA d'Aix-en-Provence, l'opération Pin d'Alep évoquée ci-dessus : la réhabilitation du pin d'Alep et sa certification, certification qui arrive à son terme.

Ce qui prouve bien que demain, nous allons pouvoir réutiliser notre pin d'Alep dans une fonction beaucoup plus valorisante que de faire de la trituration ou de faire du bois énergie. Certes, il faut du bois énergie, mais c'est un sous-produit de la filière.

Nous avons pris l'habitude aussi de dire que dans le pin d'Alep tout est bon, les premiers billons peuvent faire du bois d'œuvre, les charpentières du bois de trituration et le reste du bois énergie. Encore faut-il savoir valoriser ces différentes qualités de bois, chose que nous avons perdu puisque nous ne faisons pratiquement plus de tri de bois dans le cadre de nos exploitations. Il ne faut pas non plus espérer construire demain des maisons en pin d'Alep parce que nous avons aussi oublié cette sylviculture et c'est cette sylviculture qui permet des arbres bien conformés dans lesquels nous pourrons tirer du bois qui s'appellera bois d'œuvre. Aujourd'hui nous pouvons le faire dans certains cas, dans des zones de classe de fertilité correcte où l'on peut tirer quelques billons de bois d'œuvre, mais c'est encore une exception, il faut attendre encore une trentaine d'années, mais nous ne sommes pas pressés, parce que les forestiers sont conscients que l'échelle du temps ce n'est pas celle d'un agriculteur, c'est beaucoup plus.

G.G.

Le regard du chercheur

Bernard Prévosto est ingénieur-chercheur en écologie forestière à l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).

ER : Qu'attendez-vous de la forêt méditerranéenne ?

Pour le chercheur la forêt méditerranéenne est un modèle particulièrement riche pour l'étude du fonctionnement de l'écosystème sous contraintes naturelles et anthropiques. Elle est un support pour recueillir des données, tester des hypothèses, conduire des expérimentations et développer des modèles.

Quels sont les atouts de la forêt méditerranéenne ?

Pour être bref on peut souligner deux atouts principaux. Tout d'abord une grande biodiversité (on parle de « hotspot ») en lien avec la diversité des milieux naturels et le passé anthropique. A titre d'illustration, la région méditerranéenne française concentre les 2/3 des espèces formant la flore vasculaire du pays et, à l'échelle du Bassin méditerranéen, on dénombre plus de 22000

Gerard GAUTIER
Président Fransylva 13
Syndicat des
Propriétaires
Forestiers
Sylviculteurs des
Bouches-du-Rhône
13120 GARDANNE
gerard-charles.
gautier@wanadoo.fr

espèces dont la moitié ne se trouve que dans cette zone ! Cette forte biodiversité ne se traduit pas seulement en nombre d'espèces mais aussi en diversité génétique, et ce réservoir de gènes sera précieux pour adapter la forêt méditerranéenne, et plus largement la forêt française, aux changements à venir. Le deuxième atout est la résilience. On entend souvent à tort que la végétation est « fragile » alors qu'en fait elle est parfaitement adaptée à la sécheresse et aussi au feu, lorsque le régime d'incendie n'est pas trop accentué. En effet pour ce dernier point, il faut noter que les espèces forestières sont capables soit de régénérer efficacement par graines (cas emblématique du pin d'Alep) soit de rejeter de souche (cas des feuillus).

A quels enjeux doit-elle faire face ?

Le changement climatique fait peser indiscutablement une grande menace sur les écosystèmes car il est prévu un assèchement du climat ce qui conduirait à un risque de mortalité accru pour les arbres, ainsi qu'à un régime d'incendie plus intense. Il ne faut pas négliger non plus la fragmentation des espaces forestiers par l'urbanisation créant des interfaces urbain/forêt qui sont à la fois des zones vulnérables et des sources de départ d'incendie. Enfin, la faune sauvage qui s'est considérablement développée au cours des dernières décennies (par exemple pour le sanglier, les populations ont été multipliées par 15 en 40 ans sur le territoire national) constitue une entrave à la régénération de la forêt. Enfin, la forêt méditerranéenne souffre d'un déficit de gestion pour diverses raisons alors que seule une gestion active et adaptée sera à même d'atténuer les effets liés au changement climatique.

Quelles sont les difficultés et contraintes pour la recherche ?

Paradoxalement la grande diversité de la forêt méditerranéenne représente un véritable challenge pour le scientifique pour tester ses hypothèses et ses modèles par rapport à un écosystème forestier plus « simple » comme par exemple la forêt landaise. Au-delà de cette contrainte liée à l'objet d'étude, il faut rappeler que le financement de la recherche est problématique. En effet, une grande partie du financement est assurée par des appels d'offres nationaux très compétitifs (par ex ceux de l'Agence nationale de la recherche) dans lesquels les questions de recherche liées à la forêt méditerranéenne se retrouvent complètement « diluées » dans un

vaste ensemble environnemental. Il est donc indispensable que les travaux de recherche puissent continuer à bénéficier de soutiens régionaux et que la spécificité de la forêt méditerranéenne soit clairement reconnue à l'échelon national.

B.P.

Bernard PREVOSTO
IRSTEA
13182
AIX EN PROVENCE
Cedex 5
bernard.prevosto@irstea.fr

Le regard du chasseur

Alain Milanello est élu à la Fédération de chasse du Var.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que les chasseurs sont des occupants des espaces forestiers qui ont été entretenus depuis des générations et des générations par les forestiers. Nous sommes bien heureux de pratiquer notre passion et notre loisir dans des terrains magnifiques. Cet espace aujourd'hui est le lieu de rencontre de multiples personnes et de multiples enjeux qui font naître certaines contraintes.

La question du dégât des sangliers a été abordée par un des autres intervenants, c'est effectivement un problème. Il vient principalement de la fermeture des milieux. Il est important d'avoir un appui politique pour traiter cette problématique et les politiques qui sont engagées actuellement vont dans le bon sens.

Concernant la gestion de manière plus générale de la chasse, actuellement pour qu'un chasseur respecte la loi, il lui faut un ordinateur. Toutes les années les réglementations changent et des couches supplémentaires de réglementation sont ajoutées sur la pile conséquente de celles qui existent déjà. Nous faisons ce que nous pouvons, mais pour nous, comme pour d'autres acteurs de ces espaces, c'est un calvaire et cela nous coûte cher. C'est le cas par exemple du timbre au grand gibier. Les années où il y a beaucoup de dégâts les prix montent, nous perdons alors des timbres, cela coûte plus cher, nous perdons des permis, c'est un cercle vicieux. Nous aussi comme d'autres acteurs nous voudrions réussir à stabiliser ce problème là.

La forêt étant un espace partagé entre différents acteurs, il existe aussi des difficultés pour concilier la chasse et les autres activités qui se déroulent en forêt. Pour nous le principal problème n'est pas avec les propriétaires avec qui cela se passe plutôt bien. Pendant longtemps le chasseur a été le seul occupant de l'espace. Maintenant ce n'est plus le cas,

les gens de la ville viennent en forêt et ne connaissent pas forcément les règles et les codes qui s'appliquent à ces espaces. Dans le Var 80% des forêts sont privées. Les citadins arrivent chez les propriétaires et font comme chez eux. Il y a une éducation à faire du grand public pour le respect de la loi. Après il y a aussi des forêts communales, départementales, des forêts domaniales, dans lesquelles cela se passe à peu près bien, de par l'existence de conventions.

Tout ce que nous demandons c'est de pouvoir cohabiter. Sur le massif de l'Estérel par exemple il y a une Charte forestière en cours, nous participons à toutes les réunions. Au niveau de la Fédération nous sommes aussi présents à toutes les commissions départementales. Pour mon secteur j'arrive à discuter avec des gens qui n'aiment pas la chasse, on s'entend, on arrive à discuter, à partager du temps, des moments, organiser les loisirs. Fut un temps, la chasse durait quatre mois et demi, maintenant avec le sanglier, si vous prenez l'exemple du Var, nous chassons dix mois sur douze, parce que nous ne pouvons pas faire plus. Il y a quand même deux mois où le Préfet ne peut pas faire autrement et encore que, pendant ces deux mois, il y a des ordres de chasse particuliers par exemple et tout un panel d'outils réglementaires qui permettent de faire des exceptions.

Cela devient très difficile de tout faire pour les chasseurs. De plus, il faut savoir que pour que les chasseurs puissent faire leur travail dix mois sur douze, ce sont des centaines de milliers d'euros qui sont engagés. Il faut entretenir les chiens, payer les frais vétérinaires... Nous avons fait une enquête auprès des chasseurs pour estimer le montant des frais vétérinaires, nous en sommes arrivés à quatre cent à cinq cent mille euros de frais vétérinaires et encore, pas la moitié des battues n'a répondu. Un nombre incalculable de chiens se font occire car les sangliers se défendent. Nous faisons ce que nous pouvons, comme nous pouvons et du mieux que nous pouvons.

A cela s'ajoute une autre contrainte, il s'agit de la difficulté à faire venir de nouvelles générations de chasseurs. La diminution du nombre de chasseurs n'est pas sans conséquence puisque cela engendre un coût financier important.

Est-ce que sur votre territoire vous avez observé une augmentation de la mobilisation du bois, plus d'exploita-

tion, plus de travaux de mobilisation du bois. Est ce que cela a une conséquence sur votre activité ?

Non. Aujourd'hui je porte principalement la casquette de Président d'une société de chasse. Il n'y a pas très longtemps il y a deux propriétaires qui ont exploité le bois de leur forêt et c'est sûr que le chasseur de base et le grand public ne comprennent pas. Pourtant, ces propriétaires sont chez eux, ils essaient de valoriser leur bien et ils ont totalement raison, surtout qu'en trois ans cela aura repoussé, mais pour le faire comprendre ce n'est pas facile. En tant que responsable on est amené à assumer la fonction de médiateur.

En plus de cela nous essayons de faire de la culture cynégétique. Elle se fait souvent chez des propriétaires privés, souvent sur du communal, c'est de l'ouverture de milieux. Nous ne pouvons pas être contre l'ouverture de milieu surtout quand on sait que la forêt départementale se referme à vitesse grand V.

L'une des zones où nous rencontrons le plus de difficultés est la zone périurbaine. En tant que responsable je ne peux pas être contre le débroussaillage. Dans le département en zone périurbaine se trouvent des dizaines de milliers de ronciers d'une grandeur conséquente à côté de villas, de lotissements, qui servent de refuge à dix, quinze, vingt sangliers. La moitié des personnes leur donne à manger et l'autre moitié écrit au Préfet ou nous appelle en nous demandant de les éliminer. Quand nous arrivons, une partie nous traite d'assassins, le problème est là. Pour concilier tout cela, il faut une bonne dose de patience.

Pour conclure, j'aimerais parler d'une question qui a été abordée, celle des feux de forêt. Je fais partie du Comité communal feu de forêt de Fréjus et ce qu'il faut que vous sachiez c'est que dans ces comités se trouvent des centaines voire des milliers de chasseurs parce que ces personnes qui vont en forêt toute l'année n'ont pas envie de voir brûler la forêt et ils donnent de leur temps, ce n'est pas toujours parfait mais ils s'investissent.

A.M.

Alain MILLANELLO
Président de la
Société de chasse de
Fréjus et administrateur de la FDC 83
Fédération
Départementale des
Chasseurs du Var
83170 BRIGNOLES
malain83@gmail.com